

The background features large, stylized, overlapping letters 'R' and 'P' in a dark blue color. The 'R' is on the left and the 'P' is on the right, with some overlapping areas. The overall background has a textured, brush-stroke-like appearance in shades of blue.

Office d'investissement
des régimes de pensions
du secteur public

RAPPORT ANNUEL 2002

INVESTISSEMENTS PSP

PROFIL

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) est une société de la couronne constituée pour investir sur les marchés financiers les contributions nettes reçues après le 1^{er} avril 2000 des régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Organisme indépendant du gouvernement fédéral, Investissements PSP a pour mandat statutaire de gérer les fonds qui lui sont confiés dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes et de maximiser les rendements tout en évitant des risques de pertes indus.

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS ANNUELS	1
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	4
POLITIQUE ET STRATÉGIE DE PLACEMENT	7
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2002	11
RÉGIE INTERNE	15
ÉTATS FINANCIERS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	20
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS	50
DIRECTION	51

OBJECTIFS ANNUELS

En vertu de la *Loi régissant Investissements PSP*, le rapport annuel doit décrire les objectifs pour l'exercice écoulé, et indiquer dans quelle mesure ces objectifs ont été réalisés. Il doit également définir les objectifs poursuivis pour l'exercice en cours. Un sommaire de ces informations est présenté ci-dessous.

OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2002	STATUT*
• Formuler les politiques et procédures opérationnelles	✓
• Recruter des gestionnaires de placement internes et externes	✓
• Mettre en place des programmes de gestion active des placements en vue de produire des rendements supérieurs à ceux des indices du marché	✓
• Embaucher le personnel qui sera responsable de l'administration, de la comptabilité des placements, de la gestion des risques et de l'évaluation du rendement	✓

* Le symbole ✓ signifie que l'objectif a été en majeure partie ou pleinement réalisé.

OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2003
• Poursuivre la mise en place d'une gestion active des placements afin de produire des rendements à valeur ajoutée
• Mettre en place un système automatisé de gestion des transactions sur les marchés boursiers
• Migrer la mesure de performance vers un nouveau système
• Mettre en place une fonction de vérification interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*William R.C. Blundell,
Président du conseil d'administration*

Au cours de l'exercice 2002, la surveillance et la régie interne constituaient les priorités du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Il s'agissait de terminer l'élaboration des politiques afin de permettre à Investissements PSP — le nom de l'organisme couramment utilisé — de poursuivre sa mission d'une manière déterminée mais rigoureuse, tout en évitant les risques indus.

Alors qu'Investissements PSP en est à sa troisième année d'activité, l'objectif sous-jacent à long terme est de produire un rendement au minimum suffisant pour couvrir les obligations financières des régimes de pensions en combinant rendements de placement supérieurs, contrôle efficace des coûts et efficacité. Ceci exige que nous nous concentrons sur les résultats à atteindre, en nous assurant que les mécanismes appropriés de gestion des risques soient en place et rigoureusement suivis.

À cette fin, le conseil d'administration a travaillé en étroite collaboration avec la haute direction à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et pratiques de gestion du risque de placement. Au nombre des actions entreprises jusqu'à maintenant, on compte l'élaboration de directives établissant la portion de l'actif pouvant être gérée de façon « active » — c'est-à-dire qui n'est pas nécessairement gérée en vue de reproduire des indices de marché donnés — ainsi que l'établissement du montant maximum confié à un même gestionnaire de placement. Notre travail se poursuit, vu l'expansion des activités de placement et la complexité accrue qui en résulte. Nous sommes déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires afin de nous assurer que les sommes confiées à Investissements PSP par le promoteur et les contributeurs des régimes de pensions soient en sécurité et comptabilisées de façon adéquate.

Au chapitre des obligations fiduciaires, le conseil d'administration a adopté au cours de l'exercice 2002 un ensemble complet de procédures relatives aux conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs, de même qu'un code de déontologie révisé à l'intention des dirigeants et des employés. Le code amendé comprend des exigences de déclaration plus strictes reflétant l'embauche de gestionnaires de portefeuille internes et de négociateurs.

Investissements PSP poursuivant le recrutement de gestionnaires de placement et de personnel de soutien, le conseil d'administration a également consacré du temps à la formulation de politiques liées à l'administration.

Fait important à souligner, le Comité des ressources humaines et de la rémunération a collaboré avec la haute direction à l'ébauche et à l'adoption d'une politique de ressources humaines. La politique a été conçue pour favoriser l'établissement d'une culture organisationnelle fondée sur l'appartenance à une équipe et — élément peut-être encore plus important — pour s'assurer que les intérêts des employés (tant le personnel administratif que les gestionnaires de placement) soient en harmonie avec ceux des fiduciaires et des bénéficiaires des régimes et ce, en associant la rémunération au rendement.

REMERCIEMENTS

En deux ans seulement, nous avons réussi à mettre en place les bases solides d'une organisation appelée à devenir l'une des plus importantes caisses de retraite au pays. Je m'attends à ce qu'elle soit aussi l'une des plus performantes.

Cet accomplissement n'aurait pu être possible sans la contribution des femmes et des hommes qui siègent à mes côtés au conseil d'administration d'Investissements PSP et qui ont tous su faire preuve de dévouement et d'une solide détermination. Je leur suis entièrement reconnaissant pour leurs conseils judicieux et leur appui.

Au moment de la formation du conseil d'administration au début de l'exercice 2001, les administrateurs ont été nommés pour des mandats avec des échéances échelonnées dans le temps. Il me fait plaisir de constater que trois des membres dont le mandat initial venait à échéance — Bob Baldwin, Jean-Louis Bourbeau et Carl Otto — sont toujours en poste, en vertu d'un deuxième mandat qui a commencé le 1^{er} avril 2002.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour remercier Carl Haller, qui occupait le poste de vice-président exécutif, pour son importante contribution alors qu'Investissements PSP passait du statut d'une organisation en démarrage — avec un seul employé, c'est-à-dire lui-même — à celui d'une organisation bien établie, dotée d'une équipe de direction et de personnel permanent.

Finalement, au nom du conseil d'administration, j'aimerais transmettre mon appréciation au président et chef de la direction, Adel Sarwat, ainsi qu'à toute son équipe, pour l'excellent travail accompli au cours de la dernière année. Grâce en grande partie aux qualités de leader d'Adel, Investissements PSP est en mesure de passer à l'étape suivante, celle où une portion importante de l'actif dont il a la responsabilité sera gérée activement.

PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Au fur et à mesure que nous avançons dans l'exercice en cours, le conseil d'administration maintient son engagement à fournir la surveillance et les conseils requis par une organisation dynamique et en plein essor. De notre point de vue, les priorités à long terme comprennent les éléments suivants:

- s'assurer qu'Investissements PSP puisse produire un rendement qui permet aux régimes de pensions de couvrir leur passif actuariel et, idéalement, de le dépasser ;
- formuler sur une base continue les politiques et directives nécessaires à la gestion des risques liés à l'ensemble des activités de l'organisation, tant à l'interne qu'à l'externe ;
- s'assurer qu'il n'y ait aucun manquement aux codes et directives régissant les obligations fiduciaires.



William R.C. Blundell

Président du conseil d'administration

- *Alors qu'Investissements PSP en est à sa troisième année d'activité, l'objectif sous-jacent à long terme est de produire un rendement au minimum suffisant pour couvrir les obligations financières des régimes de pensions en combinant rendements de placement supérieurs, contrôle efficace des coûts et efficience.*
- *La politique de ressources humaines d'Investissements PSP a été conçue pour favoriser l'établissement d'une culture organisationnelle fondée sur l'appartenance à une équipe et — élément peut-être encore plus important — pour s'assurer que les intérêts des employés... soient en harmonie avec ceux des fiduciaires et des bénéficiaires des régimes et ce, en associant la rémunération au rendement.*

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



*Adel Sarwat
Président et chef de la direction*

Il me fait plaisir d'annoncer que l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) a réalisé un bénéfice de 146,8 millions de dollars et un taux de rendement de 2,73 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, alors que nous avons en majeure partie atteint tous les objectifs que nous avons fixés pour cette période. À la fin de l'exercice, la valeur marchande de l'actif net consolidé était de 5,6 milliards de dollars, contre 2,5 milliards de dollars un an plus tôt. Les principales politiques, procédures et structures administratives étant presque toutes en place, nous sommes désormais en mesure de produire un rendement à valeur ajoutée, l'objectif pour lequel notre politique de placement a été conçue.

Au cours de l'exercice 2002, nous avons consacré une bonne partie de nos efforts à la formation de notre équipe. Et nous avons fait de solides progrès à ce chapitre, réussissant à réunir les personnes requises pour créer l'organisation souhaitée : une organisation bien ficelée, de taille réduite, formée d'un noyau restreint de professionnels chevronnés ayant des compétences reconnues dans leur champ d'expertise respectif et qui, ensemble, constituent une équipe multidisciplinaire dotée d'une vision globale. Nous avons notamment recruté nos trois premiers gestionnaires internes qui sont responsables de portefeuilles d'actions canadiennes, américaines ou européennes respectivement. Du point de vue administratif, la chef des opérations financières, Danielle G. Morin, s'est jointe à notre équipe en début d'exercice et nous avons également comblé les postes à la direction de quatre services : finances et contrôles, administration des placements, mesure de la performance et technologie de l'information.

DES OBJECTIFS PRÉCIS

Pour tous les membres de l'équipe, tant les professionnels en placement que le personnel administratif, nous avons formulé des objectifs précis. Nous considérons cela comme un pré-requis à notre réussite. Nous cherchons non seulement à ce que les employés aient une compréhension approfondie de ces objectifs, mais qu'ils comprennent bien ce que nous attendons de chacun d'eux pour les atteindre. Les employés sont ainsi en meilleure position d'évaluer leurs perspectives de carrière dans un environnement centré sur les résultats, où l'engagement, le sens de l'initiative et la reconnaissance d'un rendement supérieur font partie des valeurs de base.

Nous avons également mis en place des mesures nous permettant d'évaluer avec précision le rendement, tant individuel que collectif, des employés. Naturellement, il s'agit d'un élément essentiel en ce qui concerne le rendement des placements qui sert au conseil d'administration et autres parties prenantes pour évaluer la performance d'Investissements PSP dans son ensemble.

Alors que nous bâtissons notre organisation, je suis confiant que les politiques de ressources humaines et de rémunération élaborées par la direction et adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2002 permettront de recruter et de retenir des professionnels de haut calibre.

GESTION ACTIVE – RÉALISER NOTRE ENGAGEMENT

Au cours de l'exercice 2002, nous avons entrepris, tel que nous nous sommes engagés à le faire dans notre rapport de l'an dernier, la mise en place de programmes de gestion active des placements comme moyen de maximiser le rendement.

Nous avons d'abord embauché des gestionnaires internes pour les actions américaines et européennes et leur avons confié des fonds à gérer en octobre 2001. Deux gestionnaires externes de portefeuilles de titres à revenu fixe ont été choisis en février 2002 et ont reçu leur portion d'actif à gérer. À la même période, nous commençons la gestion active d'actions canadiennes à l'interne. Ceci faisait suite à une demande d'Investissements PSP de modifier les règlements régissant Investissements PSP qui exigeaient que les placements en actions canadiennes reproduisent un indice boursier canadien reconnu. Le changement à ces règlements a été adopté en octobre 2001, ouvrant ainsi la voie à la mise en place graduelle d'une gestion active. De plus, tout juste avant la fin de l'exercice, nous avons sélectionné des gestionnaires externes supplémentaires pour les actions canadiennes et étrangères (États-Unis, Europe, Australasie et Extrême-Orient). Ils seront officiellement engagés et recevront des fonds à placer au début de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice 2003, nous entendons continuer à embaucher des gestionnaires internes ainsi que le personnel de soutien nécessaire et ce, au fur et à mesure que les occasions de recruter des personnes ayant les compétences et les qualifications requises se présenteront. En plus de générer des économies qui contribuent à la valeur ajoutée globale, le recours à des gestionnaires de placement internes permet un meilleur contrôle du profil risque-rendement des fonds. Néanmoins, au cours de l'exercice 2003, environ 30 % de l'actif sera géré activement par des gestionnaires de placement externes.

Parallèlement à la mise en œuvre de programmes de gestion active des placements, Investissements PSP a procédé à l'introduction d'une politique et de directives de gestion du risque de placement. La première étape comprenait l'application de mesures de contrôle strictes déterminant d'une part la portion de l'actif à être gérée activement et, d'autre part, le montant maximum confié à un même gestionnaire. L'étape suivante prévoit l'établissement formel, au cours de l'exercice 2003, de la fonction de mesure du risque de placement soutenue par des systèmes appropriés.

Par ailleurs, nous avons revu notre code de déontologie afin d'y intégrer des exigences de déclaration plus sévères pour nous prémunir contre les comportements non autorisés ou qui vont à l'encontre de l'éthique.

- *Pour tous les membres de l'équipe, tant les professionnels en placement que le personnel administratif, nous avons formulé des objectifs précis. Nous considérons cela comme un pré-requis à notre réussite... Nous avons également mis en place des mesures nous permettant d'évaluer avec précision le rendement, tant individuel que collectif, des employés.*
- *Au cours de l'exercice 2002, nous avons entrepris, tel que nous nous sommes engagés à le faire dans notre rapport de l'an dernier, la mise en place de programmes de gestion active des placements comme moyen de maximiser le rendement.*

RÉPARTITION D'ACTIF

La pondération en actions se situe toujours à 65 % de l'actif géré par Investissements PSP en conformité avec la politique de répartition d'actif qui a fait l'objet d'une révision annuelle statutaire, en février 2002. Je dois mentionner que nous avons également revu cette politique au lendemain des événements du 11 septembre 2001. Cependant, chaque fois, nous avons décidé de n'apporter aucun changement à la politique.

En novembre 2001, nous avons eu le plaisir de rencontrer le comité consultatif de chacun des trois régimes de pensions afin de passer en revue le rapport annuel de l'exercice 2001, de présenter nos politiques et de les informer quant à l'évolution de l'organisation. Les rencontres annuelles avec les comités consultatifs font partie des exigences rigoureuses auxquelles doit se soumettre Investissements PSP.

- *Les rencontres annuelles avec les comités consultatifs font partie des exigences rigoureuses auxquelles doit se soumettre Investissements PSP.*

PRÊTS À ALLER DE L'AVANT

Les réalisations de l'exercice 2002 ont permis de nous positionner pour être en mesure de poursuivre notre objectif prioritaire à long terme : produire un rendement permettant aux régimes de pensions de couvrir leur passif actuariel et, idéalement, de le dépasser. À cet effet, nous avons entrepris la gestion active des placements et embauché des gestionnaires et chefs d'équipe clés. Nous avons également choisi ou mis en place des systèmes et directives dans des domaines importants. Surtout, nous avons accompli ce travail en faisant preuve d'une grande rigueur en matière de contrôle des coûts.

DÉFIS POUR L'EXERCICE 2003

En tête de liste des défis que nous avons identifiés pour l'exercice 2003, nous comptons : poursuivre la mise en place d'une gestion active des placements afin de produire des rendements à valeur ajoutée ; mettre en place un système automatisé de gestion des transactions sur les marchés boursiers ; migrer la mesure de performance vers un nouveau système et mettre en place une fonction de vérification interne.

REMERCIEMENTS

En terminant, j'aimerais remercier tous les employés d'Investissements PSP pour leurs efforts soutenus et leur contribution aux succès remportés. Ensemble, ils forment le principal pilier de notre organisation en plein essor.

Je voudrais également exprimer mes remerciements au conseil d'administration pour son appui. Finalement, au promoteur, contributeurs et bénéficiaires des régimes, je souhaite réitérer mon engagement à diriger Investissements PSP de façon à maximiser le rendement pour leur plus grand bénéfice.



Adel Sarwat
Président et chef de la direction

POLITIQUE ET STRATÉGIE DE PLACEMENT

Cette section résume les objectifs statutaires de placement de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) de même que la politique et la stratégie mises en œuvre pour réaliser ces objectifs. Lors du dernier exercice, il y a eu l'introduction d'une gestion active des placements en vue d'obtenir un rendement à valeur ajoutée. Des directives assurant l'investissement rapide, sans répercussions sur la politique, des contributions ont également été mises en place.

OBJECTIFS STATUTAIRES DE PLACEMENT

Le mandat d'Investissements PSP est clair, il est de :

- gérer les fonds dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes de pensions en cause ;
- maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus.

POLITIQUE DE RÉPARTITION D'ACTIF À LA VALEUR MARCHANDE (Exercice 2002)

	CIBLE	FOURCHETTE	INDICE DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes	35 %	30 %-40 %	TSE 300*
Actions étrangères	30 %	25 %-35 %**	Interne***
Titres à revenu fixe	32 %	27 %-37 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3 %	0 %-10 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

* SPX/TSX à compter du 1^{er} mai 2002.

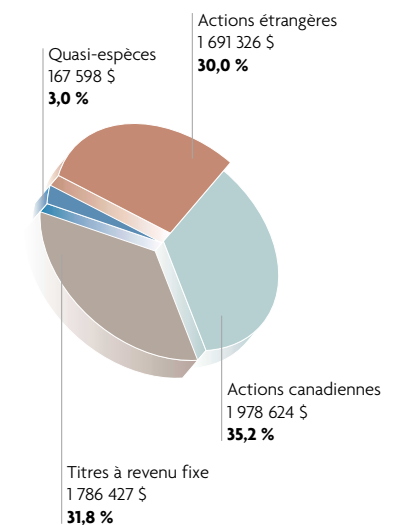
** La valeur comptable des actions étrangères ne peut dépasser 30 % du portefeuille, mais leur valeur marchande peut être supérieure.

*** Les indices S&P 500 et EAFE sont pondérés selon leur capitalisation boursière (rééquilibrage mensuel). Les marchés émergents seront inclus dans l'indice de référence lorsque nous détiendrons des placements sur ces marchés. (L'indice EAFE est l'indice MSCI Europe, Australasie et Extrême-Orient).

POLITIQUE DE RÉPARTITION D'ACTIF

En juin 2001, la pondération en actions était de 65 %, soit l'objectif fixé lors de la révision de la politique de répartition d'actif en février 2001. À la fin de mars 2001, cette pondération était de 61 % tandis qu'elle était de 55 % en avril 2000, lorsqu' Investissements PSP démarrait ses activités. La politique actuelle stipule que l'actif doit continuer à être investi selon la répartition d'actif suivante : 35 % en actions canadiennes ; 30 % en actions étrangères (soit la limite permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*) ; 32 % en titres à revenu fixe et 3 % en quasi-espèces.

RÉPARTITION D'ACTIF (Au 31 mars 2002)





De gauche à droite :

Lyne Crépin
Directrice,
Administration des placements

Adrien Diouf
Conseiller, Programme de placements

Jérôme Bichut
Gestionnaire principal,
Actions européennes

Lynne Carboneau
Administratrice principale

MISE EN PLACE DE LA GESTION ACTIVE DES PLACEMENTS

Investissements PSP souscrit au principe qu'un juste équilibre entre une pondération accrue en actions et une gestion active des placements devrait se révéler le moyen le plus efficace pour produire un rendement à valeur ajoutée. Ainsi, sa stratégie prévoit qu'une portion de l'actif soit gérée activement.

Cependant, au cours de ses 18 premiers mois d'activité, Investissements PSP a eu recours à une gestion passive des placements qui sous-entend la reproduction d'indices de marché reconnus en procédant à l'achat d'actions — ou d'autres titres de placement, le cas échéant — selon les mêmes proportions qu'elles représentent dans l'indice retenu. En fait, en ce qui concerne les actions canadiennes, Investissements PSP n'avait pas d'alternative. Les règlements régissant Investissements PSP exigeaient que les placements en actions canadiennes reproduisent la composition d'un indice boursier canadien reconnu. Au moment où Investissements PSP était prêt à entreprendre la gestion active des placements, une demande de modification aux règlements a été déposée et la modification est entrée en vigueur en octobre 2001.

En gestion active, les professionnels de placement peuvent accroître ou réduire la pondération des titres en portefeuille à la lumière du profil risque-rendement perçu. L'objectif est de surpasser les indices boursiers appropriés et, par conséquent, d'augmenter la capacité d'Investissements PSP à maximiser le rendement, sans risques de perte indus.

La gestion active a commencé au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2002, après l'embauche de gestionnaires internes d'actions américaines et européennes. Investissements PSP a également sélectionné deux gestionnaires externes de titres à revenu fixe et leur a confié des fonds à gérer. À l'interne, la gestion active d'actions canadiennes a commencé en février 2002 après la modification des règlements décrite ci-dessus. Des gestionnaires externes d'actions canadiennes et étrangères (États-Unis, Australasie et Extrême-Orient) ont été choisis. Ils recevront leur portion d'actif à gérer au début de l'exercice 2003.

De gauche à droite :
Harry Young
Négociateur principal, Actions
Louise Lachance
Adjointe administrative
Frédéric Lecoq
*Gestionnaire principal,
Actions canadiennes*
Adel Sarwat
*Président
et chef de la direction*
Susan Da Sie
*Gestionnaire principale,
Actions américaines*



Investissements PSP prévoit embaucher d'autres gestionnaires internes au cours de l'exercice en cours, ainsi que quelques analystes spécialisés, selon la disponibilité de personnes qualifiées. Le recours à une équipe interne permet des économies qui contribuent à la valeur ajoutée globale, tout en offrant un meilleur contrôle du profil risque-rendement de l'ensemble du portefeuille.

Bien que l'utilisation de produits dérivés soit permise par la *Loi*, Investissements PSP n'y a pas encore eu recours, que ce soit en gestion active ou passive.

GESTION DU RISQUE DE PLACEMENT

Avec la mise en place d'une gestion active des placements, Investissements PSP a instauré un processus de contrôles en deux étapes, afin de limiter les risques liés aux activités de placement.

La première étape — déjà franchie — prévoyait un contrôle rigoureux à la fois du pourcentage de l'actif alloué à la gestion active et du montant maximum confié à un même gestionnaire. L'importance du montant est déterminée en tenant compte du risque associé au style de chaque gestionnaire. Au cours de l'exercice 2003, en vertu de la deuxième étape, Investissements PSP établira de façon formelle la fonction de mesure du risque de placement à l'interne et mettra en place les systèmes requis.

Les politiques pour gérer les autres risques de crédit, de marché et financiers sont en place depuis le début des activités d'Investissements PSP. Par exemple, le risque de crédit des obligations et des quasi-espèces est géré en contrôlant la proportion du portefeuille détenue en titres de cote inférieure telle que mesurée par une firme externe de cotation. Les risques liés au taux d'intérêt inhérents aux placements en titres à revenu fixe de même que le risque de change propre aux actions étrangères sont gérés par des stratégies de diversification.

ENTRÉES DE FONDS ET RÉÉQUILIBRAGE

Au cours de l'exercice 2002, Investissements PSP a reçu 3 milliards de dollars en fonds à placer. Ces entrées de fonds équivalent à 120 % de l'actif total de 2,5 milliards de dollars en date du 1^{er} avril 2001, soit le début de l'exercice 2002.

Les entrées de fonds ont lieu plusieurs fois par mois, les montants variant de sommes relativement petites à quelque 200 millions de dollars. Par conséquent, des politiques et directives claires concernant le placement des entrées de fonds sont un élément important de l'application de la politique de placement.

Dès leur réception les entrées de fonds :

- sont aussitôt investies dans toutes les classes d'actif ;
- leur répartition entre les classes d'actif est telle que le poids relatif de chaque classe d'actif n'est pas modifié par ces entrées de fonds sauf à la fin d'un mois où l'entrée de fonds est utilisée lors du rééquilibrage mensuel des classes d'actif pour ramener leurs pondérations à celles établies par la politique.

Investissements PSP a établi ces directives pour deux raisons : premièrement, pour éviter de prendre des décisions de placement en fonction des dates de réception des entrées de fonds et deuxièmement pour s'assurer que le taux de rendement comparé à celui de l'indice de référence de la politique de placement reflète des décisions de placement plutôt que le calendrier des entrées de fonds.

Néanmoins, vu qu'Investissements PSP en est toujours à ses premières années d'activité — les entrées de fonds étant relativement importantes comparées à l'actif — il existe toujours une influence mesurable (positive ou négative) sur le rendement résultant du placement d'entrées de fonds. En effet, ceci explique en majeure partie pourquoi le rendement de chacun des trois comptes de régime de pensions diffère légèrement l'un de l'autre : leur profil d'entrées de fonds n'est pas le même.

MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE COMPTABLE

En raison de la mise en place de la gestion active des placements en octobre 2001, le traitement comptable a dû être modifié pour s'assurer du traitement équitable des flux monétaires. Alors qu'auparavant chaque régime de pensions avait des comptes distincts pour chaque classe d'actif, un compte commun est désormais utilisé pour chaque classe d'actif. Essentiellement, chacun des trois régimes détient des « unités » de ces fonds mis en commun en proportion de la part qui leur revient. Ce changement à la structure comptable a également entraîné la création d'un quatrième compte consolidé au nom d'Investissements PSP pour l'actif combiné. Ainsi, le rapport annuel pour l'exercice 2002 compte quatre séries d'états financiers distincts.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2002

Le deuxième exercice de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) s'est terminé le 31 mars 2002. Au cours de cette période, Investissements PSP a reçu 3,0 milliards de dollars en contributions nettes des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Des entrées de fonds de différents montants ont été reçues plusieurs fois par mois et placées dès que possible et ce, sans répercussions sur la politique. À la fin de l'exercice, 35,2 % de l'actif consolidé était placé en actions canadiennes, 30,0 % en actions étrangères et 34,8 % en titres à revenu fixe. La valeur marchande de l'actif investi au 31 mars 2002 s'élevait à 5,6 milliards de dollars, comparativement à 2,5 milliards de dollars un an plus tôt.

PERFORMANCE DES MARCHÉS

Au cours de l'exercice 2002, les marchés ont été volatils. Le marché boursier canadien et celui des titres à revenu fixe ont tous deux terminé l'exercice en affichant des taux de rendement presque identiques : 4,9 % pour l'indice composé TSE 300 et 5,1 % pour l'indice SCM Univers. Les marchés boursiers étrangers se sont moins bien comportés, avec des taux de rendement (en dollars canadiens) pour l'exercice 2002 de 1,6 % pour l'indice S&P 500, constitué de sociétés américaines, et de (7,3) % pour l'indice *Morgan Stanley Capital International EAFE*, constitué de quelque 1 200 sociétés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient. Le rendement EAFE témoigne d'un important repli du marché boursier japonais.

Les marchés boursiers ont affiché une certaine fragilité au cours de l'été 2001, réagissant aux signes d'un ralentissement économique. Le recul s'est accentué à la suite des événements du 11 septembre 2001. À son plus bas niveau, l'indice composé TSE 300 était de 17 % inférieur à ce qu'il était au début de l'exercice d'Investissements PSP. Un assouplissement marqué de la politique monétaire, l'anticipation d'une politique fiscale expansionniste et un dénouement positif de la guerre en Afghanistan ont contribué à une reprise des marchés jusqu'en janvier 2002. Cette reprise a également été soutenue par la consommation des ménages qui, malgré un taux de croissance plus bas, n'a jamais régressé et a bénéficié d'une baisse des taux d'imposition américains et des coûts d'énergie. Les marchés obligataires ont évolué dans une direction opposée à celle des marchés boursiers. Par exemple, le prix des *obligations de référence du gouvernement du Canada 10 ans* a gagné près de 9 % par rapport à sa valeur la plus basse de la première moitié de l'exercice, pour perdre la plupart de ce gain en deuxième moitié d'exercice.



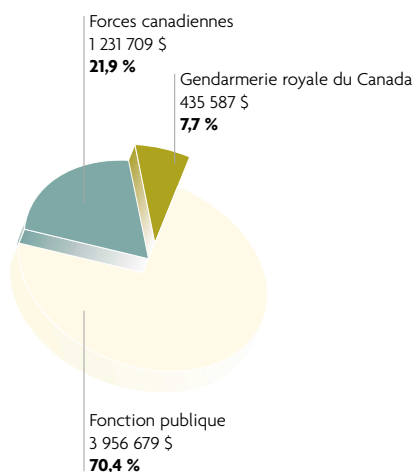
De gauche à droite :
Éric Hamid
Négociateur, Actions
Danielle G. Morin
Chef des opérations financières
Nicole Goulet
Adjointe administrative
Asif Haque
Directeur, Mesure de la performance
Claire Boucher
Conseillère aux placements

RÉSULTATS DE PLACEMENT

Au cours de l'exercice 2002, les comptes de régime de pensions consolidés ont enregistré un bénéfice de 146,8 millions de dollars, comparativement à une perte de 227 millions de dollars pour l'exercice 2001.

ACTIF DES RÉGIMES DE PENSIONS (Au 31 mars 2002)

% DE L'ACTIF TOTAL



TAUX DE RENDEMENT DES COMPTES DE PENSION CONSOLIDÉS (Exercice 2002)

	Rendements des portefeuilles	Rendements des indices de référence	
Actions canadiennes	4,7 %	4,9 %	TSE 300
Actions étrangères	(3,3) %	(2,6) %	S&P 500, EAFE*
Titres à revenu fixe	5,3 %	5,1 %	SCM Univers
Quasi-espèces	4,0 %	3,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Comptes consolidés	2,7 %	2,8 %	Indice de référence de la politique**

Les taux de rendement ci-dessus, utilisés pour la consolidation des trois comptes de régime de pensions, sont pondérés par le temps, avant tous les frais. Ils sont calculés et vérifiés selon les normes prescrites par l'AIMR***.

* En dollars canadiens, pondérés selon la capitalisation boursière.

** Selon la pondération établie par la politique de placement (voir page 7).

*** Association for Investment Management and Research

TAUX DE RENDEMENT

Pour l'exercice 2002, le taux de rendement des trois comptes de pensions consolidés était de 2,7 %, reflétant les conditions de marché décrites ci-dessus et résultant d'un taux de rendement de 4,7 % pour les actions canadiennes, de (3,3) % pour les actions étrangères, de 5,3 % pour les titres à revenu fixe et de 4,0 % pour les quasi-espèces.

En comparaison, le taux de rendement pour l'indice de référence d'Investissements PSP (voir Indices de référence à la page 14) était de 2,8 % et celui enregistré par Investissements PSP pour l'exercice 2001, de (4,1) %.

De gauche à droite :
Dan Thanh Nguyen
Directrice, Technologie de l'information
Marie-Josée Côté
Comptable
Ken Monds
*Directeur, Relations avec le gouvernement
et les régimes de pensions*
Marie-Ange Bankamwabo
Réceptionniste
Karolyne Vinet
Directrice, Finances et contrôles



Les rendements et les indices de référence de chaque compte de régime de pensions sont présentés à la note complémentaire 4 de leurs états financiers respectifs. Les écarts entre les taux de rendement des trois comptes de régime de pensions sont dus au fait qu'ils ont des entrées de fonds différentes. (Voir Entrées de fonds et rééquilibrage à la page 10.)

VARIATION DE L'ACTIF NET

Les comptes de régime de pensions consolidés ont commencé l'exercice 2002 avec un actif net d'une valeur marchande de 2,5 milliards de dollars. Les contributions nettes consolidées au cours de l'exercice se sont élevées à 3,0 milliards de dollars. À la clôture de l'exercice 2002, après avoir ajouté le gain net d'exploitation, l'actif net consolidé affichait une valeur marchande de 5,6 milliards de dollars.

FRAIS

Les coûts de fonctionnement d'Investissements PSP pour l'exercice 2002 ont totalisé 7,3 millions de dollars, contre 3,6 millions de dollars pour l'exercice 2001. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation planifiée du nombre d'employés et des frais de bureau. Les frais totaux représentent 0,18 % de l'actif moyen — ou 0,16 % de l'actif moyen, exclusion faite des frais de gestion de placement externe.

Pour l'exercice 2003, les frais totaux devraient augmenter compte tenu de l'utilisation de gestionnaires externes supplémentaires et de l'ajout de personnel, ainsi que de l'amortissement des nouveaux systèmes informatiques. Toutefois, après exclusion des frais de gestion de placement externe, les frais exprimés en pourcentage de l'actif moyen ne devraient pas connaître de variation significative comparativement à ceux de l'exercice 2002.

Le plan quinquennal d'Investissements PSP tient compte de la croissance prévue de l'actif et vise un ratio de frais sur l'actif moyen moindre que présentement et ce, toujours après exclusion des frais de gestion de placement externe. L'importance des frais de gestion de placement externe sera fonction de la nature des actifs détenus et de la rapidité avec laquelle nous serons en mesure de poursuivre la mise en place de notre équipe interne.

MESURE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Un outil rigoureux de mesure de la performance est essentiel afin de permettre à la direction d'évaluer les gestionnaires internes et externes. Cet outil est aussi utilisé par le conseil d'administration et autres parties prenantes pour évaluer la performance d'Investissements PSP.

Les principes suivants sont pris en compte afin d'assurer une évaluation précise du rendement :

- le rendement est le taux de rendement pondéré par le temps, exprimé en dollars canadiens, selon les normes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research* (AIMR) ;
- le rendement est calculé pour chaque portefeuille, chaque classe d'actif, chacun des trois comptes de régime de pensions et pour l'actif total d'Investissements PSP ;
- le rendement est calculé quotidiennement et une composition géométrique est utilisée pour calculer le rendement d'une période donnée ;
- le rendement calculé est brut (avant les frais de gestion de placement externe et tous les frais) ;
- le rendement net des frais mentionnés ci-dessus, peut également être calculé à partir des informations fournies.

INDICES DE RÉFÉRENCE

- L'Énoncé des principes, normes et procédures de placement (EPNPP) d'Investissements PSP identifie un indice de référence pour chaque classe d'actif : actions canadiennes, actions étrangères, titres à revenu fixe et quasi-espèces ;
- Le taux de rendement de chaque classe d'actif est comparé au taux de rendement de l'indice de référence de la classe d'actif appropriée ;
- L'indice de référence de la politique est calculé en faisant la moyenne des indices de référence des classes d'actif pondérée par les poids des classes d'actif établis par l'EPNPP. Ces poids sont rééquilibrés à la fin de chaque mois ;
- Le rendement de l'actif total est comparé au rendement de l'indice de référence de la politique.

RÉGIE INTERNE

Une régie interne en bonne et due forme est essentielle afin de protéger les fonds confiés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et de s'assurer que les objectifs poursuivis sont pertinents et réalisés en conformité avec le mandat statutaire.

Dans cette section du rapport annuel, vous retrouverez l'information pertinente concernant le mandat lui-même, le rôle du conseil d'administration et les principales politiques régissant les activités et le comportement de l'organisation. Au cours du dernier exercice, Investissements PSP a défini les procédures concernant les conflits d'intérêts, a révisé le code de déontologie et a officialisé les lignes directrices relatives au vote par procuration ainsi que la politique de responsabilité sociale et environnementale.

PROCÉDURES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

En juin 2001, le conseil d'administration d'Investissements PSP a officiellement adopté les procédures relatives aux conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs. Il a chargé le Comité de vérification et des conflits d'en surveiller l'application.

Le conseil d'administration reconnaît que des conflits d'intérêts, ou tout au moins l'apparence de conflits d'intérêts, sont inévitables. Les procédures ont donc pour but de fournir un mécanisme pratique permettant de détecter, de limiter et de résoudre les conflits d'intérêts possibles. Les procédures ont été établies afin de s'assurer que les administrateurs comprennent bien les principes et les valeurs d'Investissements PSP et qu'ils puissent adopter des pratiques et des comportements adéquats.

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts portent sur des sujets tels l'obligation de faire des déclarations complètes, les conditions pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts et la façon dont il peut se manifester, les conflits d'intérêts réputés, l'obligation de s'abstenir de voter lorsqu'il y a conflit d'intérêts, l'utilisation et la communication de renseignements confidentiels et l'obligation de signaler les manquements.

Il est possible de consulter les procédures relatives aux conflits d'intérêts sur le site Web d'Investissements PSP : www.investpsp.ca

CODE DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ

Conformément à la *Loi* qui régit Investissements PSP, un code de déontologie a été élaboré à l'intention des dirigeants et des employés. Une version révisée du code, laquelle comprend des exigences de déclaration plus strictes afin de tenir compte de l'embauche de gestionnaires de portefeuille et de négociateurs, a été adoptée par le conseil d'administration en octobre 2001. En plus de s'assurer d'un strict respect des exigences de la *Loi*, le code sert de cadre de référence pour expliquer en détail aux dirigeants et employés les principes et valeurs de l'organisation afin de les aider à adopter des façons de faire et des comportements appropriés.

- *Les procédures relatives aux conflits d'intérêts portent sur des sujets tels l'obligation de faire des déclarations complètes, les conditions pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts et la façon dont il peut se manifester, les conflits d'intérêts réputés, l'obligation de s'abstenir de voter lorsqu'il y a conflit d'intérêts, l'utilisation et la communication de renseignements confidentiels et l'obligation de signaler les manquements.*

- *Les lignes directrices stipulent qu'Investissements PSP portera une attention particulière aux principes de régie interne lorsqu'il s'agira de considérer le bien-fondé d'un enjeu et d'exercer ses droits de vote en vue de maximiser la valeur de ses actions.*

Le code traite de divers sujets, entre autres, l'honnêteté et l'intégrité, le respect de la *Loi*, l'utilisation de renseignements confidentiels, la communication de transactions personnelles, les cadeaux et faveurs reçus et offerts à des tiers, l'adhésion à des associations professionnelles et sans but lucratif et la représentation publique de ces organismes, ainsi que l'utilisation, à des fins personnelles, des ressources, des biens et des installations d'Investissements PSP. De plus, Investissements PSP a établi une liste restreinte de titres pour lesquels elle détient des renseignements confidentiels. Il est interdit aux dirigeants et aux employés de négocier des titres faisant partie de cette liste.

Le conseil d'administration a chargé le Comité de vérification et des conflits de surveiller la mise en application du code de déontologie.

Il est possible de consulter le code de déontologie sur le site Web d'Investissements PSP : **www.investpsp.ca**

LIGNES DIRECTRICES POUR LE VOTE PAR PROCURATION

En février 2002, le conseil d'administration a approuvé les lignes directrices pour le vote par procuration. Ces dernières ont été développées afin de s'assurer que les votes concernant les actions détenues à titre de bénéficiaire par Investissements PSP sont conformes à la politique et aux objectifs de placement.

Les lignes directrices stipulent qu'Investissements PSP portera une attention particulière aux principes de régie interne lorsqu'il s'agira de considérer le bien-fondé d'un enjeu et d'exercer ses droits de vote en vue de maximiser la valeur de ses actions. Les lignes directrices traitent de quatre aspects considérés comme cruciaux du point de vue des répercussions possibles sur la performance :

- l'indépendance, la taille et l'efficacité du conseil d'administration d'une société ;
- la rémunération de la direction et des administrateurs, y compris les régimes d'options d'achat d'actions et de rémunération au rendement ;
- la protection contre les prises de contrôle ;
- et le droit des actionnaires.

Par exemple, les lignes directrices favorisent les conseils d'administration qui comptent une majorité d'administrateurs non liés et où les rôles du conseil et de la direction sont cloisonnés.

Ces lignes directrices s'appliquent tout aussi bien aux titres de placement gérés à l'interne qu'aux portefeuilles gérés par des gestionnaires externes pour le compte d'Investissements PSP. De plus, le vote pour tous les placements en actions canadiennes est pris à l'interne, peu importe si les placements sont sous la responsabilité de gestionnaires internes ou externes. Dans le cas d'un fonds indiciaire, où Investissements PSP est l'un des détenteurs d'unités d'un fonds commun, une politique de vote ne peut légalement être imposée. Toutefois, les politiques de vote des gestionnaires externes sont revues afin de s'assurer de leur cohérence avec les lignes directrices d'Investissements PSP.

Il est possible de consulter les lignes directrices pour le vote par procuration sur le site Web d'Investissements PSP : **www.investpsp.ca**

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Au cours de l'exercice 2002, le conseil d'administration a adopté la Politique en matière de responsabilité sociale et environnementale relative aux placements effectués. Tout en reconnaissant que la responsabilité première d'Investissements PSP est d'agir en fonction des intérêts financiers des contributeurs des régimes et de soutenir la réalisation de la promesse de rente énoncée explicitement dans les régimes, la politique stipule que « les conséquences environnementales et sociales du comportement des sociétés... peuvent figurer parmi les nombreux facteurs pertinents dont nos professionnels en placement pourraient désirer tenir compte au moment de prendre des décisions de placement pour les régimes ».

Il est possible de consulter la Politique en matière de responsabilité sociale et environnementale sur le site Web d'Investissements PSP : www.investpsp.ca

MANDAT STATUTAIRE

Le mandat statutaire de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) est de :

- gérer les fonds reçus « dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires » des trois régimes de pensions ;
- « placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes ... ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières. »

La *Loi* stipule qu'Investissements PSP ne peut exercer, directement ou indirectement, ni pouvoir ni activité incompatible avec sa mission.

LIENS AVEC LES RÉGIMES DE PENSIONS

En date du 1^{er} avril 2000, le gouvernement fédéral a créé trois nouvelles caisses de retraite pour les régimes de pensions existants de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Chaque caisse de retraite reçoit les contributions de l'employeur et des employés pour assurer les prestations relatives au service postérieur au 1^{er} avril 2000. Les soldes (c'est-à-dire les contributions qui restent après le versement des prestations accumulées depuis le 1^{er} avril 2000 et après déduction des charges relatives à l'administration des régimes) sont virés dans des comptes distincts détenus par Investissements PSP, qui les place sur les marchés financiers.

Le gouvernement est le promoteur et l'administrateur des régimes. La présidente du Conseil du Trésor est responsable du régime de la Fonction publique, le ministre de la Défense nationale, du régime des Forces canadiennes, et le solliciteur général du Canada, du régime de la GRC.

Une fois par année, le président et chef de la direction de même que le président du conseil d'administration rencontrent les comités consultatifs des trois régimes.

IMPUTABILITÉ ET COMPTES RENDUS

La direction d'Investissements PSP est imputable au conseil d'administration. Les administrateurs sont imputables au Parlement par l'intermédiaire de la présidente du Conseil du Trésor, qui est responsable de la *Loi* régissant Investissements PSP et qui doit déposer le rapport annuel au Parlement. Investissements PSP doit soumettre des états financiers trimestriels et le rapport annuel à la présidente du Conseil du Trésor, au ministre de la Défense nationale et au solliciteur général du Canada. Des rencontres annuelles avec les comités consultatifs des trois régimes de pensions font également partie des obligations de communication d'Investissements PSP.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Investissements PSP est régi par un conseil d'administration composé de 12 membres, dont le président. Tous les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la présidente du Conseil du Trésor. Des candidats qualifiés pour être administrateurs sont sélectionnés et recommandés à la présidente du Conseil du Trésor par un comité de nomination de huit membres, indépendant du gouvernement. En vertu de la *Loi*, ne peuvent être administrateurs : les membres du Sénat, de la Chambre des communes ou d'une législature provinciale, les employés du gouvernement fédéral et les personnes qui sont en droit de recevoir une pension de retraite au titre des régimes de pensions du secteur public fédéral. (La composition du conseil d'administration est donnée à la page 50.)

FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Afin de s'assurer que les objectifs de la *Loi* et des règlements sont atteints, le conseil d'administration a défini ses propres responsabilités comme incluant ce qui suit :

- nommer le président et chef de la direction ;

- approuver un énoncé écrit des politiques, normes et procédures de placement ;
- approuver des stratégies pour atteindre les objectifs de rendement ;
- adopter les politiques appropriées régissant le comportement et la gestion des affaires d'Investissements PSP, dont un code de déontologie, des procédures relatives aux conflits d'intérêts et des politiques de gestion des risques ;
- approuver la politique en matière de ressources humaines de même que la politique de rémunération ;
- établir des processus d'évaluation de rendement pour le conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres de la haute direction ;
- dresser et approuver les états financiers trimestriels et annuels pour chaque caisse de retraite et pour Investissements PSP.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a constitué les quatre comités suivants pour l'aider à s'acquitter de ses obligations :

- le comité de placement ;
- le comité de vérification et des conflits ;
- le comité de régie interne ;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Les recommandations des comités du conseil doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Le comité de placement se compose de tous les administrateurs. La composition des autres comités figure à la page 50 du présent rapport.

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur ces comités en consultant le site Web d'Investissements PSP : www.investpsp.ca

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs d'Investissements PSP est établie en fonction de la rémunération médiane versée aux administrateurs des sociétés incluses dans l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto. Elle est révisée une fois tous les deux ou trois ans. Chaque administrateur reçoit un montant annuel de 12 000 \$. Les présidents des comités reçoivent un montant annuel supplémentaire de 3 000 \$. Une indemnité de 900 \$ est versée pour chaque réunion du conseil et de comité du conseil à laquelle participe un administrateur. Toutefois, lorsque les réunions du conseil et du comité de placement ont lieu en même temps, une seule indemnité est versée (Le conseil s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice 2002 et les comités du conseil, 19 fois). La rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2002 est résumée à la note complémentaire 5 a) des états financiers d'Investissements PSP.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des règlements, le conseil d'administration doit décrire dans le rapport annuel les procédures qu'il a mises en place pour évaluer son propre rendement. Une politique officielle d'évaluation du rendement, adoptée en conformité avec ces règlements, consiste en des procédures relatives à l'instauration de discussions franches et confidentielles que le président du conseil doit tenir avec chaque administrateur ainsi qu'avec le président et chef de la direction d'Investissements PSP. Pour faciliter le processus, chaque année, un guide d'évaluation du rendement du conseil d'administration est remis à chaque administrateur et au président et chef de la direction. Ce guide est

présenté sous la forme d'un questionnaire. Les administrateurs remettent leur questionnaire rempli au président du conseil, lequel s'en sert lors de ses réunions avec chaque administrateur et avec le président et chef de la direction. Les discussions portent sur les enjeux et les possibilités d'amélioration, de même que sur ce qui fonctionne bien et s'est amélioré depuis la dernière évaluation. Chaque année, en janvier, les résultats de ces réunions sont passés en revue avec le comité de régie interne. Ensuite, un rapport résumant les conclusions du processus d'évaluation, y compris les recommandations appropriées, est présenté au conseil d'administration.

ÉTATS FINANCIERS
ET NOTES COMPLÉMENTAIRES
AUX ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS	22
CERTIFICAT DE PLACEMENT	22
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE	
Rapport des vérificateurs	23
États financiers	24
Notes complémentaires	26
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES	
Rapport des vérificateurs	29
États financiers	30
Notes complémentaires	32
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	
Rapport des vérificateurs	35
États financiers	36
Notes complémentaires	38
OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC	
Rapport des vérificateurs	41
États financiers	42
Notes complémentaires	44


RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, et à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'Énoncé des politiques, normes et procédures de placement.

Le comité de vérification et des conflits voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes d'Investissements PSP, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification et des conflits pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière et du caractère adéquat des systèmes de contrôles internes d'Investissements PSP.



Adel Sarwat
Président et chef de la direction
Le 9 mai 2002



Danielle G. Morin
Chef des opérations financières
Le 9 mai 2002

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, attestant que les placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (les « placements ») détenus au cours de l'exercice étaient conformes à la *Loi* ainsi qu'aux politiques, aux normes et aux procédés régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat de placement :

« Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002 étaient conformes à la *Loi* et aux énoncés de politiques, de normes et de procédés régissant ces placements. »



William R. C. Blundell
Président du conseil d'administration
Le 9 mai 2002

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Fonction publique
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

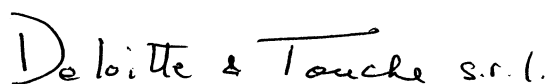
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Fonction publique ») au 31 mars 2002 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net cumulé (de la perte nette cumulée) lié(s) aux activités d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Fonction publique et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Fonction publique que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.



Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2002

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bilan

Au 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	3 956 679	1 789 506
Encaisse	19 036	106
Revenu de placement à recevoir	15	26
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (note 5)	516	270
Somme à recevoir du compte du régime de pension des Forces canadiennes (note 5)	182	95
	3 976 428	1 790 003
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 212	499
ACTIF NET	3 975 216	1 789 504
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT:		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation	(64 831)	(164 211)
Transfert des fonds cumulés	4 040 047	1 953 715
	3 975 216	1 789 504

Au nom du conseil d'administration :



Paul Cantor

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 789 504	—
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transfert des fonds (note 3)	2 086 332	1 953 715
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation	99 380	(164 211)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	3 975 216	1 789 504

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	94 111	2 444
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	(258 587)	(81)
Gains (pertes) non matérialisé(e)s, montant net	268 988	(163 986)
	104 512	(161 623)
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (notes 5 et 6)		
Salaires et charges sociales	1 944	573
Charges d'exploitation	1 610	758
Frais de gestion de placement externe	527	149
Honoraires et frais de consultation	1 051	1 108
	5 132	2 588
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	99 380	(164 211)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(164 211) —	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	(64 831)	(164 211)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2002*			2001**		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes 131 307 615,207260 unités	1 275 713	1 392 032	35,2	742 481	602 892	33,7
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères 112 246 031,773966 unités	1 142 418	1 189 917	30,0	538 615	483 148	27,0
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe 128 317 440,461707 unités	1 315 631	1 256 819	31,8	656 109	687 179	38,4
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces 11 789 343,236263 unités	117 915	117 911	3,0	16 287	16 287	0,9
	3 851 677	3 956 679	100,0 %	1 953 492	1 789 506	100,0 %

* Le 2 octobre 2001, les placements dans des caisses en gestion commune détenus par le compte du régime de pension de la Fonction publique ont été transférés dans les Fonds PSP.

** Les placements furent effectués exclusivement dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Fonction publique a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Fonction publique dans le compte du régime de pension de la Fonction publique d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que des répartitions de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Fonction publique. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Fonction publique. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les Fonds PSP) qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le compte du régime de pension de la Fonction publique.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de la période sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Fonction publique sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2 PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2002.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au compte du régime de pension de la Fonction publique. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2002 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

Avant la révision du 25 octobre 2001, les règlements de la *Loi* stipulaient que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP devaient reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. La révision des règlements de la *Loi* en date du 25 octobre 2001, donne le pouvoir à Investissements PSP d'investir les placements en actions canadiennes sans reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers.

b) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2002		2001	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	683 437	57,4	240 754	49,8
Euro	190 156	16,0	99 577	20,6
Livre sterling	125 913	10,6	52 427	10,9
Yen japonais	103 686	8,7	58 013	12,0
Autres	86 725	7,3	32 377	6,7
	1 189 917	100,0 %	483 148	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciaires SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital auparavant non matérialisées dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation* pour les trois (3) comptes de régime. Cette transaction n'a aucun impact sur le compte du régime de pension de la Fonction publique si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

3 TRANSFERT DES FONDOS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 2 086,3 M\$ (1 953,7 M\$ en 2001) sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Fonction publique. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Fonction publique.

4 RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de références s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2002		2001		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	4,7 %	4,9 %	(11,8) %	(12,2) %	TSE 300
Actions étrangères	(3,3) %	(2,6) %	(13,2) %	(13,0) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	5,3 %	5,1 %	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Quasi-espèces	4,0 %	3,7 %	—	—	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	2,7 %	2,8 %	(3,8) %	(4,0) %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research* (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes de régime les frais d'administration, tels que les salaires et les charges sociales, les services de consultation, les jetons de présence et autres frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les frais d'administration ont été répartis sur une base trimestrielle selon la politique, comme suit :

	2002	2001
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,6 %	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,7 %	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été financées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des frais de placement et d'administration.

6 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Les droits de garde étaient auparavant inclus dans les Frais de placement externe. Ce trimestre, ces frais ont été transférés sous la rubrique de Charges d'exploitation pour permettre une meilleure présentation des Frais de gestion de placement externe.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension des Forces canadiennes
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

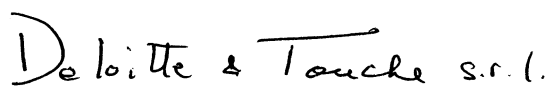
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes ») au 31 mars 2002 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net cumulé (de la perte nette cumulée) lié(s) aux activités d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.



Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2002

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Bilan

Au 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	1 231 709	532 690
Encaisse	5 009	43
Revenu de placement à recevoir	2	5
	1 236 720	532 738
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	156	22
Somme à verser au compte du régime de pension de la Fonction publique (note 5)	516	270
	672	292
ACTIF NET	1 236 048	532 446
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT:		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation	(19 041)	(48 631)
Transfert des fonds cumulés	1 255 089	581 077
	1 236 048	532 446

Au nom du conseil d'administration :



Paul Cantor
Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	532 446	—
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transfert des fonds (note 3)	674 012	581 077
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation	29 590	(48 631)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	1 236 048	532 446

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	30 047	678
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	(79 064)	(17)
Gains (pertes) non matérialisé(e)s, montant net	80 195	(48 530)
	31 178	(47 869)
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (notes 5 et 6)		
Salaires et charges sociales	600	167
Charges d'exploitation	497	230
Frais de gestion de placement externe	166	42
Honoraires et frais de consultation	325	323
	1 588	762
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	29 590	(48 631)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(48 631) —	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	(19 041)	(48 631)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2002*			2001**		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes 40 876 309,185290 unités	396 886	433 342	35,2	221 110	180 831	33,9
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères 34 941 663,738446 unités	356 213	370 415	30,0	159 042	141 861	26,7
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe 39 944 989,127895 unités	410 241	391 246	31,8	196 404	205 333	38,5
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces 3 670 000,853579 unités	36 705	36 706	3,0	4 665	4 665	0,9
	1 200 045	1 231 709	100,0 %	581 221	532 690	100,0 %

* Le 2 octobre 2001, les placements dans des caisses en gestion commune détenus par le compte du régime de pension des Forces canadiennes ont été transférés dans les Fonds PSP.

** Les placements furent effectués exclusivement dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite des Forces canadiennes a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite des Forces canadiennes dans le Compte du régime de pension des Forces canadiennes d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que des répartitions de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension des Forces canadiennes. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les Fonds PSP) qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le compte du régime de pension des Forces canadiennes.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de la période sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite des Forces canadiennes sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2 PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2002.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension des Forces canadiennes. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2002 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

Avant la révision du 25 octobre 2001, les règlements de la *Loi* stipulaient que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP devaient reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. La révision des règlements de la *Loi* en date du 25 octobre 2001, donne le pouvoir à Investissements PSP d'investir les placements en actions canadiennes sans reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers.

b) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2002		2001	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	212 751	57,4	71 294	50,3
Euro	59 195	16,0	27 499	19,4
Livre sterling	39 196	10,6	15 249	10,7
Yen japonais	32 277	8,7	16 941	11,9
Autres	26 996	7,3	10 878	7,7
	370 415	100,0 %	141 861	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciaires SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital auparavant non matérialisées dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation* pour les trois (3) comptes de régime. Cette transaction n'a aucun impact sur le Compte du régime de pension des Forces canadiennes si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

3 TRANSFERT DES FONDUS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 674,0 M\$ (581,1 M\$ en 2001) sous forme de transferts de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension des Forces canadiennes.

4 RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de références s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2002		2001		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	4,7 %	4,9 %	(11,9) %	(12,2) %	TSE 300
Actions étrangères	(3,3) %	(2,6) %	(13,2) %	(13,0) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	5,3 %	5,1 %	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Quasi-espèces	4,1 %	3,7 %	—	—	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	2,8 %	2,8 %	(4,2) %	(4,0) %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research* (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes de régime les frais d'administration, tels que les salaires et les charges sociales, les services de consultation, les jetons de présence et autres frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les frais d'administration ont été répartis sur une base trimestrielle selon la politique, comme suit :

	2002	2001
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,6 %	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,7 %	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été financées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des frais de placement et d'administration.

6 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Les droits de garde étaient auparavant inclus dans les Frais de placement externe. Ce trimestre, ces frais ont été transférés sous la rubrique de Charges d'exploitation pour permettre une meilleure présentation des Frais de gestion de placement externe.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

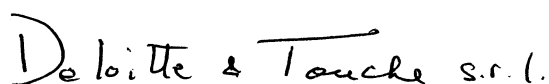
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ») au 31 mars 2002 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net cumulé (de la perte nette cumulée) lié(e)s aux activités d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.



Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2002

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Bilan

Au 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	435 587	188 905
Encaisse	26	16
Revenu de placement à recevoir	—	2
	435 613	188 923
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	56	10
Somme à verser au compte du régime de pension de la Fonction publique (note 5)	182	95
	238	105
ACTIF NET	435 375	188 818
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT:		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation	(7 153)	(17 692)
Transfert des fonds cumulés	442 528	206 510
	435 375	188 818

Au nom du conseil d'administration :



Paul Cantor
Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	188 818	—
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transfert des fonds (note 3)	236 018	206 510
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation	10 539	(17 692)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	435 375	188 818

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	10 791	204
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	(28 493)	(6)
Gains (pertes) non matérialisé(e)s, montant net	28 807	(17 635)
	11 105	(17 437)
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (notes 5 et 6)		
Salaires et charges sociales	212	56
Charges d'exploitation	181	85
Frais de gestion de placement externe	58	6
Honoraires et frais de consultation	115	108
	566	255
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	10 539	(17 692)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(17 692) —	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	(7 153)	(17 692)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2002*			2001**		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes 14 455 756,369672 unités	140 267	153 250	35,2	79 320	64 506	34,1
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères 12 356 845,579382 unités	126 052	130 994	30,0	56 693	50 729	26,9
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe 14 126 327,385281 unités	145 114	138 362	31,8	70 527	73 670	39,0
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces 1 297 875,834010 unités	12 982	12 981	3,0	—	—	—
	424 415	435 587	100,0 %	206 540	188 905	100,0 %

* Le 2 octobre 2001, les placements dans des caisses en gestion commune détenus par le compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ont été transférés dans les Fonds PSP.

** Les placements furent effectués exclusivement dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada dans le compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que des répartitions de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les Fonds PSP) qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le compte du régime de la Gendarmerie royale du Canada.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de la période sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéficiaires

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2 PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2002.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2002 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

Avant la révision du 25 octobre 2001, les règlements de la *Loi* stipulaient que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP devaient reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. La révision des règlements de la *Loi* en date du 25 octobre 2001, donne le pouvoir à Investissements PSP d'investir les placements en actions canadiennes sans reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers.

b) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2002		2001	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	75 238	57,4	25 336	49,9
Euro	20 934	16,0	10 432	20,6
Livre sterling	13 861	10,6	5 482	10,8
Yen japonais	11 414	8,7	6 092	12,0
Autres	9 547	7,3	3 387	6,7
	130 994	100,0 %	50 729	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciaires SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital auparavant non matérialisées dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) lié(e) aux activités d'exploitation* pour les trois (3) comptes de régime. Cette transaction n'a aucun impact sur le compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

3 TRANSFERT DES FOND

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 236,0 M\$ (206,5 M\$ en 2001) sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

4 RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de références s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2002		2001		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	4,8 %	4,9 %	(14,5) %	(14,8) %	TSE 300
Actions étrangères	(3,3) %	(2,6) %	(13,6) %	(13,6) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	5,3 %	5,1 %	8,5 %	8,5 %	SCM Univers
Quasi-espèces	4,0 %	3,7 %	—	—	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	2,7 %	2,8 %	(6,2) %	(5,1) %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

Selon la Loi, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la Loi, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes de régime les frais d'administration, tels que les salaires et les charges sociales, les services de consultation, les jetons de présence et autres frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les frais d'administration ont été répartis sur une base trimestrielle selon la politique, comme suit :

	2002	2001
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,6 %	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,7 %	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été financées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des frais de placement et d'administration.

6 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Les droits de garde étaient auparavant inclus dans les Frais de placement externe. Ce trimestre, ces frais ont été transférés sous la rubrique de Charges d'exploitation pour permettre une meilleure présentation des Frais de gestion de placement externe.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

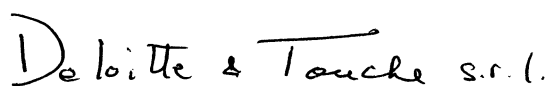
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au 31 mars 2002 et les états du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Investissements PSP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Investissements PSP et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements PSP que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.



Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 1^{er} mai 2002

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Bilan

Au 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	5 623 975	2 511 101
Encaisse	24 633	165
Revenu de placement à recevoir	17	33
Autres actifs	247	—
	5 648 872	2 511 299
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	2 233	531
ACTIF NET	5 646 639	2 510 768
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIIT:		
Compte du régime de pension de la Fonction publique	3 975 216	1 789 504
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	1 236 048	532 446
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	435 375	188 818
	5 646 639	2 510 768

Au nom du conseil d'administration :



Paul Cantor
Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 510 768	—
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transfert des fonds (note 3)	2 996 362	2 741 302
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation	139 509	(230 534)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	5 646 639	2 510 768

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

État du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	125 190	3 327
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	(412 404)	(105)
Gains (pertes) non matérialisé(e)s, montant net	434 009	(230 151)
	146 795	(226 929)
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (note 5)		
Salaires et charges sociales	2 756	796
Charges d'exploitation	2 288	1 073
Frais de gestion de placement externe	751	197
Honoraires et frais de consultation	1 491	1 539
	7 286	3 605
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 6)	139 509	(230 534)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2002*			2001**		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes						
Gestion active	221 627	224 310	4,0	—	—	—
Gestion indicielle	1 601 915	1 754 314	31,2	1 042 911	848 229	33,8
	1 823 542	1 978 624	35,2	1 042 911	848 229	33,8
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères						
Gestion active	354 428	365 527	6,5	—	—	—
Gestion indicielle	1 264 202	1 325 799	23,5	754 349	675 738	26,9
	1 618 630	1 691 326	30,0	754 349	675 738	26,9
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe						
Gestion active	1 174 030	1 175 227	20,9	—	—	—
Gestion indicielle	636 317	611 200	10,9	923 040	966 182	38,5
	1 810 347	1 786 427	31,8	923 040	966 182	38,5
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces	167 598	167 598	3,0	20 952	20 952	0,8
	5 420 117 ***	5 623 975 ***	100,0 %	2 741 252	2 511 101	100,0 %

* Le 2 octobre 2001, les placements détenus par les trois (3) comptes de régime de pension ont été transférés dans les Fonds PSP.

** Les placements furent effectués exclusivement dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

*** Inclut des transactions en cours de négociation pour un montant net à payer de 2,8M\$, soit 81,2M\$ (2001 - Néant) à recevoir et 84,1M\$ (2001 - Néant) à payer.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

Les caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été constituées en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ainsi que la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (les *Lois sur la pension*) afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par chaque caisse de retraite dans leur compte de régime respectif chez Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences des *Lois sur la pension*.

Les activités d'Investissements PSP ont débuté le 1^{er} avril 2000, et la date de fin d'exercice est le 31 mars.

Les états financiers d'Investissements PSP sont produits pour la première fois et ceci en supplément des états financiers des trois (3) comptes de régime.

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent des caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges de ces trois caisses de retraite. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Comptes de régime

Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que des répartitions de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Des états financiers distincts ont été publiés pour chacun des comptes de régime.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les valeurs marchandes des titres et des valeurs unitaires des caisses en gestion commune sont utilisées pour déterminer la juste valeur des placements. Les valeurs unitaires reflètent le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de la période sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transfert des fonds

Les montants reçus de chaque caisse de retraite sont inscrits selon la comptabilité de caisse dans leurs comptes de régime respectifs.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002***1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Impôts sur les bénéficiaires**

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2 PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2002.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait aux trois comptes de régime. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2002 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

Avant la révision du 25 octobre 2001, les règlements de la *Loi* stipulaient que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP devaient reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. La révision des règlements de la *Loi* en date du 25 octobre 2001, donne le pouvoir à Investissements PSP d'investir les placements en actions canadiennes sans reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en titres et en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2002		2001	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	971 426	57,4	337 383	49,9
Euro	270 284	16,0	137 509	20,4
Livre sterling	178 971	10,6	73 158	10,8
Yen japonais	147 377	8,7	81 046	12,0
Autres	123 268	7,3	46 642	6,9
	1 691 326	100,0 %	675 738	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font pas l'objet d'aucun contrat de couverture.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciaires SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital auparavant non matérialisées dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation* pour les trois (3) comptes de régime. Cette transaction n'a aucun impact sur les comptes de régime si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

2 PLACEMENTS (suite)

d) Fonds PSP en actions canadiennes - Les 10 positions les plus importantes

	Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fond PSP en actions canadiennes
1	Banque Royale du Canada	97 395	4,9
2	Banque Toronto-Dominion	77 609	3,9
3	Banque Scotia	76 921	3,9
4	BCE Inc.	61 004	3,1
5	Corporation Nortel Networks	60 525	3,1
6	Financière Manuvie	59 729	3,0
7	Alcan Inc.	55 901	2,8
8	Banque Canadienne Impériale de Commerce	55 147	2,8
9	Banque de Montréal	53 421	2,7
10	Barrick Gold Corporation	47 035	2,4
Total des 10 positions les plus importantes		644 687	32,6

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

e) Fonds PSP en actions étrangères - Les 10 positions les plus importantes

	Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fond PSP en actions étrangères
1	General Electric Company	36 966	2,2
2	Microsoft Corporation	31 617	1,9
3	Exxon Mobil Corporation	30 647	1,8
4	Pfizer Inc.	27 819	1,6
5	Citigroup Inc.	26 831	1,6
6	Wal Mart Stores Inc.	25 687	1,5
7	Intel Corporation	22 780	1,3
8	BP p.l.c.	21 591	1,3
9	American International Group Inc	20 472	1,2
10	Johnson & Johnson	20 406	1,2
Total des 10 positions les plus importantes		264 816	15,6

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

f) Fonds PSP en titres à revenu fixe

Les Fonds PSP en titres à revenu fixe sont des placements en titres canadiens et s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fond PSP en titres à revenu fixe
Gouvernement canadien	707 031	39,6
Provinces	474 606	26,6
Municipalités	10 109	0,6
Sociétés	592 401	33,1
Encaisse	2 280	0,1
Total	1 786 427	100,0

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

3 TRANSFERT DES FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 2 996,3 M\$ (2 741,3 M\$ en 2001) sous forme de transferts des trois caisses de retraite. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé effectuées à leurs régimes de pensions respectifs.

Les transferts de fonds s'établissent comme suit :

	2002	2001
	(en millions \$)	(en millions \$)
Caisse de retraite de la Fonction publique	2 086,3	1 953,7
Caisse de retraite des Forces canadiennes	674,0	581,1
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	236,0	206,5
Total transfert des fonds	2 996,3	2 741,3

4 RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2002		2001		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	4,7 %	4,9 %	(12,0) %	(12,2) %	TSE 300
Actions étrangères	(3,3) %	(2,6) %	(13,2) %	(13,0) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	5,3 %	5,1 %	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Quasi-espèces	4,0 %	3,7 %	—	—	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	2,7 %	2,8 %	(4,1) %	(4,0) %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION**a) Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation englobent les éléments suivants :

	2002	2001
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Fourniture de bureau et matériel	996	271
Rémunération des Administrateurs	339	279
Frais d'occupation	336	90
Frais de communication	248	276
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des Administrateurs	160	82
Droits de garde et frais d'administration des portefeuilles	116	35
Autres charges d'exploitation	93	40
Total	2 288	1 073

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (suite)

La rémunération des administrateurs inclut des honoraires de 12 000 \$ versés annuellement à chaque administrateur, des honoraires annuels additionnels de 3 000 \$ pour chacun des présidents de comité ainsi que des honoraires de 900 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité. Des honoraires distincts ne sont pas versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent à même les assemblées du conseil d'administration.

Les administrateurs d'Investissements PSP viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités.

b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent la rémunération des cadres dirigeants d'Investissements PSP. La rémunération totale gagnée par les cadres dirigeants au cours de l'exercice terminé le 31 mars s'établit comme suit :

Employé / Poste	Année	Salaire de base	Prime à court terme ⁴	Prime à long terme ⁴	Avantages Sociaux ⁵
Adel Sarwat Président et chef de la direction	2002	275 000 \$	143 000 \$	213 000 \$	50 500 \$
	2001	138 900 ¹	70 000	—	—
Carl Haller Vice-président exécutif	2002	81 000 ²	—	—	—
	2001	256 000 ²	—	—	—
Danielle G. Morin Chef des opérations financières	2002	181 400 ³	82 600	53 500	26 800
	2001	—	—	—	—

¹ Le président et chef de la direction est entré en fonction le 11 septembre 2000 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 210 000 \$ au cours de l'exercice 2001.

² Le vice-président exécutif est entré en fonction le 28 février 2000, ayant pour mandat de coordonner la phase de démarrage. Il a quitté son poste le 31 août 2001 et a fourni des services de consultation jusqu'au 31 décembre 2001 pour une somme totale de 12 000 \$.

³ La chef des opérations financières est entrée en fonction le 6 avril 2001 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 30 000 \$.

⁴ Les primes de rendement, qui comprennent une portion à court terme et une portion à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Investissements PSP a établi un nouveau processus d'évaluation pour la prime de rendement à long terme qui sera mis en place à partir de l'exercice 2003. Par conséquent, la prime à long terme qui a été versée représente le montant payable selon l'ancien processus et ce, pour les 2 derniers exercices.

⁵ Les avantages comprennent la rémunération autre qu'en espèces. Les avantages comprennent aussi les primes pour l'assurance invalidité longue durée, maintenant incluse dans l'assurance collective d'Investissements PSP. En plus de la somme susmentionnée, les cadres dirigeants sont couverts par un régime de retraite enregistré à prestations déterminées donnant droit à une rente de retraite représentant 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service.

c) Honoraires et frais de consultation

Les honoraires et les frais de consultation se répartissent comme suit :

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
Frais de consultation	758	859
Frais juridiques	381	462
Honoraires des comptables et des vérificateurs	352	218
Total	1 491	1 539

Les frais de consultation représentent les montants versés pour des services de consultation professionnelle reçus pour l'élaboration des politiques en matière de stratégie commerciale et de ressources humaines, le recrutement et d'autres conseils qu'a reçus Investissements PSP.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002***6 RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET (DE LA PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

La répartition du bénéfice net (de la perte nette) d'Investissements PSP lié(e) aux activités d'exploitation entre les trois comptes de régime s'établit comme suit :

a) Revenu de placement

Les revenus de placement ont été répartis en fonction du nombre d'unités détenues dans les Fonds PSP par chacun des comptes de régime.

b) Frais de placement et d'administration

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes de régime les frais d'administration, tels que les salaires et les charges sociales, les services de consultation, les jetons de présence et autres frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les frais d'administration ont été répartis sur une base trimestrielle selon la politique, comme suit :

	2002	2001
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,6 %	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,7 %	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,1 %

Les charges d'exploitation sont payées par Investissements PSP au moyen d'une avance provenant du compte de régime de pension de la Fonction publique. Cette avance est remboursée trimestriellement par les autres comptes du régime.

RÉPERTOIRE

Conseil d'administration et comité de placement

WILLIAM R.C. BLUNDELL

Président du conseil d'administration

Ancien président du conseil
et chef de la direction de GE Canada
Toronto (Ontario)

BOB BALDWIN

Directeur national
Politique sociale et économique
Congrès du Travail du Canada
Ottawa (Ontario)

BARBARA BENDER, CA

Vice-présidente
Spartan Systems Limited
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

JEAN-LOUIS BOURBEAU, FICA

Ancien président du conseil
et ancien chef de la direction
de William M. Mercer Limitée
Montréal (Québec)

RICHARD BRADSHAW

Ancien président et chef de la direction
de Phillips, Hager & North Investment
Management Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)

PAUL CANTOR, LL.B., FIBC

Associé directeur, Canada
Russell, Reynolds Associates
Toronto (Ontario)

PAUL G. HAGGIS

Vice-président exécutif
Développement des affaires
Manulife Financial
Toronto (Ontario)

DONNA SOBLE KAUFMAN, LL.M.

Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)

LYNN LOEWEN, CA

Vice-présidente, finances et administration
Air Canada Regional Inc.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

KEITH G. MARTELL, CA

Président du conseil
Banque des Premières Nations du Canada
Saskatoon (Saskatchewan)

CARL H. OTTO, CFA

Président et chef de la direction
IFPT Management Inc.
Montréal (Québec)

SUSAN SHERK

Conseillère principale en environnement humain
AMEC
Saint-Jean (Terre-Neuve)

Comité de vérification et des conflits

PAUL CANTOR, Président
BARBARA BENDER
JEAN-LOUIS BOURBEAU
KEITH G. MARTELL

Comité de régie interne

DONNA SOBLE KAUFMAN, Présidente
LYNN LOEWEN
CARL H. OTTO

**Comité des ressources humaines
et de la rémunération**

PAUL G. HAGGIS, Président
BOB BALDWIN
RICHARD BRADSHAW
SUSAN SHERK

RÉPERTOIRE

Direction

ADEL SARWAT, CFA

Président et chef de la direction
Montréal (Québec)

DANIELLE G. MORIN, FICA

Chef des opérations financières
Montréal (Québec)

JÉRÔME BICHUT, CFA

Gestionnaire principal, Actions européennes
Montréal (Québec)

SUSAN DA SIE, CFA

Gestionnaire principale, Actions américaines
Montréal (Québec)

FRÉDÉRIC LECOQ, CFA

Gestionnaire principal, Actions canadiennes
Montréal (Québec)

LYNE CRÉPIN

Directrice, Administration des placements
Montréal (Québec)

ASIF HAQUE, CFA

Directeur, Mesure de la performance
Montréal (Québec)

KEN MONDS

Directeur, Relations avec le gouvernement
et les régimes de pensions
Ottawa (Ontario)

DAN THANH NGUYEN

Directrice, Technologie de l'information
Montréal (Québec)

KAROLYNE VINET, CA

Directrice, Finances et contrôles
Montréal (Québec)

SIÈGE SOCIAL

255, rue Albert, bureau 500
Ottawa (Ontario)
K1P 6A9
Téléphone : 613.751.4498
Télécopieur : 613.567.3312

PRINCIPAL BUREAU D'AFFAIRES

1250, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 4215
Montréal (Québec)
H3B 4W8
Téléphone : 514.937.2772
Télécopieur : 514.937.3155

This Annual Report is also available in English

www.investpsp.ca



Investissements  Investments